



*Sourcer l'Insurçable*  
Découvreur & producteur de biomolécules végétales rares

**PLANT ADVANCED TECHNOLOGIES**

Société Anonyme au capital de 1 106 022 euros  
Siège social : 54 500 VANDOEUVRE-LES-NANCY  
19 avenue de la Forêt de Haye  
483 047 866 R.C.S. NANCY

- - -

**RAPPORT ANNUEL**

**Règles des Marchés ALTERNEXT Chapitre 4 § 4.2**

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article 4.2.1 des règles de marché d'Euronext Growth, du Code de commerce et de nos statuts, nous vous rendons compte de la gestion et de la marche des affaires sociales de la Société et du Groupe au cours de l'exercice écoulé d'une durée de douze mois recouvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023.

\_\*\_\*\_\*\_

Les comptes annuels ont été établis dans le respect des règles et principes en vigueur et arrêtés par le Conseil d'administration dans sa séance du 30 avril 2023.

Les comptes sont conformes à la législation en vigueur, aucun changement n'ayant été apporté par rapport à l'exercice précédent, sauf les indications figurant au présent rapport.

\_\*\_\*\_\*\_

**Il est précisé que les comptes de l'exercice clos sont en cours de certification par le Commissaire aux comptes.**

\_\*\_\*\_\*\_

Le présent rapport a pour objet de vous apporter toutes informations utiles, nécessaires et réglementaires concernant

- l'activité et les résultats de la société et du Groupe,
- les difficultés rencontrées,
- les événements importants,
- les perspectives d'avenir.

Ce rapport comporte également différentes mentions ayant trait à des points particuliers précisés par la loi.

Une section spécifique du présent rapport présentera le rapport sur le gouvernement d'entreprise.

## SOMMAIRE :

### TITRE 1. : PRESENTATION DES COMPTES SOCIAUX DE LA SOCIETE ET DURANT L'EXERCICE ECOULE ..... 4

- 1.1 Présentation des comptes sociaux de la société PLANT ADVANCED TECHNOLOGIES PAT ..... 4
- 1.2 Organigramme du Groupe PAT ..... 5

### TITRE 2. : SITUATION DE LA SOCIETE ET DU GROUPE AU COURS DU DERNIER EXERCICE ECOULE ..... 5

- 2.1 Société PAT ..... 5
- 2.2 Situation du Groupe PAT au cours du dernier exercice écoulé ..... 6
- 2.3 Filiales et participations ..... 7

### TITRE 3. : EVENEMENTS IMPORTANTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE, EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR DE LA SOCIETE ET DU GROUPE ..... 9

- 3.1 Evènements importants intervenus depuis la clôture de l'exercice ..... 9
- 3.2 Principaux risques et incertitudes ..... 9
- 3.3 Evolution prévisible et perspectives d'avenir ..... 10
- 3.4 Information sur les indicateurs clés de nature non financière ayant trait à l'activité spécifique de la société, notamment des informations relatives aux questions d'environnement et de personnel ..... 10

### TITRE 4. : INFORMATIONS REGLEMENTAIRES CONCERNANT LA SOCIETE ..... 11

- 4.1 Informations sur l'actionnariat ..... 11
- 4.2 Participation des salariés au capital ..... 11
- 4.3 Informations relatives au programme de rachat d'actions ..... 12
- 4.4 Dividendes versés au titre des trois exercices précédents ..... 12
- 4.5 Dépenses et charges réintégrées dans l'assiette de calcul de l'impôt sur les sociétés au titre des articles 223 quater et 223 quinquies du code général des impôts ..... 12
- 4.6 Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu ..... 12
- 4.7 Situation des mandats du commissaire aux comptes ..... 12
- 4.8 Prêts interentreprises ..... 12
- 4.9 Concernant le mode de présentation des comptes annuels et les méthodes d'évaluations suivies .... 12
- 4.10 Prises de participation ..... 13
- 4.11 Succursales ..... 13

### TITRE 5. : GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ..... 13

- 5.1 Rapport sur le gouvernement d'entreprise ..... 13
- 5.2 Autres informations sur les dirigeants et mandataires sociaux ..... 15

### TITRE 6. : ANNEXES ..... 16

## TITRE 1. : PRESENTATION DES COMPTES SOCIAUX DE LA SOCIETE ET DURANT L'EXERCICE ECOULE

### 1.1 Présentation des comptes sociaux de la société PLANT ADVANCED TECHNOLOGIES PAT

Les comptes annuels sont établis et présentés conformément à la réglementation française en vigueur.

#### 1.1.1. Comptes et résultat

En €	Au 31/12/23	Au 31/12/22
Chiffre d'affaires	1 681 515	1 548 978
Produits d'exploitation	2 453 803	2 368 880
Charges d'exploitation	3 232 040	3 822 832
Résultat d'exploitation	(778 237)	(1 453 952)
Produits financiers	78 924	31 212
Charges financières	112 800	97 769
Résultat financier	(33 876)	(66 557)
Résultat courant avant impôts	(812 113)	(1 520 509)
Produits exceptionnels	303 635	298 657
Charges exceptionnelles	45 257	26 222
Résultat exceptionnel	258 378	272 435
Résultat net	79 169	(402 541)

#### 1.1.2. Bilan

##### 1.1.2.1 A l'actif

En €	Au 31/12/23	Au 31/12/22
Immobilisations incorporelles	3 565 019	2 939 456
Immobilisations corporelles	1 477 212	1 740 696
Immobilisations financières	6 977 877	6 561 696
Actif immobilisé	12 020 109	11 241 848
Stocks et en cours	1 224 563	1 062 449
Créances	1 349 191	2 717 044
Disponibilités	-	4 676
Charges constatées d'avance	100 484	152 087
Actif circulant	2 674 238	3 936 256
Total actif	14 694 347	15 178 104

##### 1.1.2.2 Au passif

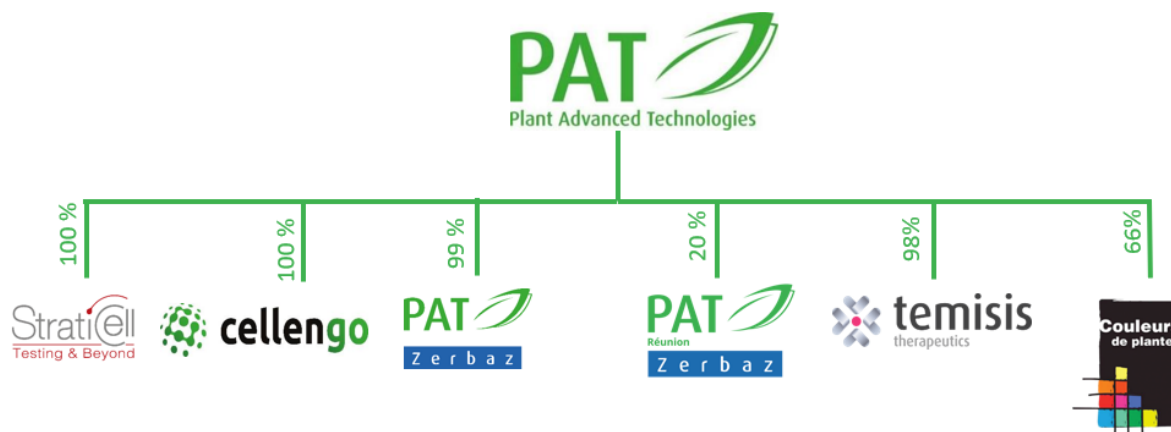
Au 31 décembre 2023, les capitaux propres de la société totalisaient 8 130 573 €, intégrant le capital social de 1 092 715 € et des primes d'émission s'élevant à 11 562 298 €. L'endettement global de la société a diminué entre l'ouverture et la clôture de l'exercice, passant de 6 910 904 € à 6 461 891€.

Il se compose :

- des emprunts et dettes auprès des établissements de crédit : 3 646 196 €  
(correspondant principalement à des PGE)
- des emprunts et dettes financières divers : 710 313 €
- des encours fournisseurs : 918 740 €
- des dettes fiscales et sociales : 818 800 €
- des autres dettes : 132 509 €
- produits constatés d'avance : 235 333 €

## TITRE 2. : SITUATION DE LA SOCIETE ET DU GROUPE AU COURS DU DERNIER EXERCICE ECOULE

### 2.1 Organigramme du Groupe PAT



### 2.2 Société PAT

#### 2.2.1. Situation générale

La société fait face courant 2023 à des difficultés de trésorerie, liée à plusieurs facteurs :

- Lancements de nouveaux produits décalés de 2 ans chez nos principaux clients.
- Début de remboursement des PGE

Comme annoncé à l'occasion de la publication de ses comptes semestriels, PAT a lancé un plan de réduction de ses charges à l'automne 2023. Le plan de restructuration mis en place et la vente d'actifs non-stratégiques en cours permet d'assurer la continuité d'exploitation.

Ainsi une quinzaine d'employés a déjà quitté le groupe (10 licenciements économiques et 5 départs volontaires). L'économie globale sur la masse salariale annuelle est d'environ 700 k€.

#### 2.2.2. Ventes

PAT a enregistré au 31 décembre 2023 un chiffre d'affaires de 1 681 k€\* contre 1 548 k€ en 2022 soit une progression de plus de 8%. Globalement les ventes cosmétiques ont été stables. Notons le lancement à Barcelone par Clariant en mars dernier de Rootness Mood+ lors du salon In-Cosmetics.

L'année 2023 a vu la préparation du lancement de notre 1<sup>er</sup> actif catalogue HydraQueen Exudative® à partir de la reine des près (lancement janvier 2024).

Notre offre est également en train de s'ouvrir à partir de coproduits de La Réunion tant pour la cosmétique que la nutraceutique.

#### 2.2.3. Recherche et Développement

Nous nous sommes focalisés sur la finalisation de nouveaux actifs cosmétiques pour nos clients directs et notre catalogue de nouveaux produits.

#### 2.2.4. Production

Globalement les opérations de production se sont bien déroulées en 2023. Les rendements ont continué à progresser permettant un accroissement de nos marges.

L'année 2023 a permis de constituer un stock supplémentaire de produits intermédiaires que nous espérons mobiliser rapidement pour les commandes à venir.

### 2.2.5. Prix et distinctions

Les 2 derniers actifs codéveloppés avec Clariant, Rootness® Awake et Rootness® Mood+, ont remporté 6 prix internationaux en 2023 en Allemagne, en Chine, au Japon et en Espagne dont la Médaille d'Or pour Rootness® Awake à In-Cosmetics Global à Barcelone dans la catégorie Green Ingredient. Le Groupe PAT s'affirme désormais comme un leader de l'innovation responsable dans son secteur, s'engageant concrètement à proposer des produits et actifs cosmétiques durables et respectueux de l'environnement.

#### **PAT ACTIVES / CLARIANT AWARDS**

MAI\_05/03/2024

	Year	Product	Event	Prize	Category
1	2020	Rootness® Prenylium™	PCHI	Fountain Award	Anti-aging
2	2020	Rootness® Prenylium™	BSB Innovation Awards	Silver	Environnement
3	2020	Rootness® Prenylium™	In-Cosmetics Global Awards	Bronze	Best active ingredient
4	2020	Rootness® Prenylium™	Frost & Sullivan	New Product Innovation	Sustainability
5	2020	Rootness® Energize™	BSB Innovation Awards	Bronze	Skin benefits
6	2020	Rootness® Energize™	BSB Innovation Awards	Silver	Applied Concepts
7	2022	Rootness® Awake™	BSB Innovation Awards	Gold	Environnement et Actifs
8	2023	Rootness® Awake™	PCHI	Fountain Award	Whitening/Brightening
9	2023	Rootness® Awake™	In-Cosmetics Global Awards	Gold	Green Ingredient
10	2023	Rootness® Mood+™	BSB Innovation Awards	Silver	Actives / Mood, Mind & S
11	2023	Rootness® Mood+™	BSB Innovation Awards	Bronze	Environment
12	2023	Rootness® Mood+™	CITE Japan Awards	Bronze	Technology
13	2023	Rootness® Mood+™	Ringier Innovation Award	Bronze	-

### 2.3 Situation du Groupe PAT au cours du dernier exercice écoulé

#### 2.3.1. Ventes

Globalement le chiffre d'affaires au niveau Groupe retraité des opérations intra-groupes est stable à 2,3 M€ comme en 2022. Toutes les sociétés du groupe (hors pharma) ont vu leur CA progresser sauf StratiCell dont les ventes se sont contractées d'environ 222 k€ à 695 k€ contre 917 k€ en 2022. Notre filiale Cellengo enregistre son premier chiffre d'affaires hors groupe en 2023 pour un montant de 47 k€ sur un projet pluriannuel nutraceutique.

#### 2.3.2. Propriété intellectuelle & Brevets

En 2023 les faits marquants en propriété intellectuelle sont les suivants :

- Réalisation de l'extension PCT d'une demande de brevet.
- Les demandes de brevet européen, américain, et japonais protégeant l'actif Rootness® Energize en copropriété avec Clariant ont été publiées en 2023.
- Notre brevet européen protégeant l'actif Prenylium a été délivré le 7 juin 2023.

De sorte que, le Groupe PAT dispose de 12 familles de brevets représentant un total de 37 brevets délivrés et demandes en cours.

#### 2.3.3. Subventions

PLANT ADVANCED TECHNOLOGIES PAT et ses filiales totalisent plus de 4 M€ de subventions sur les années 2022-2025 pour leurs programmes d'innovation en plus du Crédit d'Impôt Recherche. 2023 a vu se terminer le programme [Herbiscan](#), continuer les programmes N'Gins et [InnCoCells](#) ainsi que le démarrage d'un programme collaboratif [Bryoflam](#) d'une durée de trois ans, qui a pour objectif de découvrir de nouvelles molécules actives pour lutter contre les pathologies inflammatoires de la peau, du système nerveux central et périphérique et de l'intestin.

## 2.4 Filiales et participations

### 2.4.1. PAT Zerbaz

PAT Zerbaz, filiale basée sur l'île de la Réunion et spécialisée dans la découverte de principes actifs et de molécules végétales rares à partir de la biodiversité tropicale, a enregistré un chiffre d'affaires 2023 de 499 k€ en légère baisse par rapport à 2022. Alors que le chiffre d'affaires de PAT Zerbaz était jusqu'en 2022 réalisé uniquement pour le compte de PAT, il est à noter que des prestations ont été réalisées en 2023 pour des partenaires externes laissant présager des opportunités commerciales à terme.

En k€	Au 31/12/23	Au 31/12/22
Chiffre d'affaires	499	495
Résultat d'exploitation	255	35
Résultat net	11	13
Capitaux propres	548	537
Effectif	4	4,5

### 2.4.2. Temisis

La société Temisis a obtenu des résultats très prometteurs sur une nouvelle molécule propriétaire, inspirée de la première molécule TEM1657. Cette molécule est issue du projet Eurostar Psoriasis de Temisis financé par l'Europe (H2020). Cette molécule s'avère plus facilement synthétisable et beaucoup plus stable que la molécule précédente et présente une meilleure efficacité en pré-clinique sur psoriasis par rapport à 2 références du marché. Temisis travaille à l'élucidation du mode d'action nouveau de la molécule. Temisis est en contact avec plusieurs fonds et sociétés pharmaceutiques s'intéressant au projet. Le besoin de financement total est estimé à 17 millions d'euros pour aller jusqu'à la phase IIa. Ces montants seront financés par moitié par des souscriptions futures et par moitié sur fonds propres, subventions et crédits d'impôts.

En k€	Au 31/12/23	Au 31/12/22
Chiffre d'affaires	-	-
Résultat d'exploitation	-313	-407
Résultat net	-250	-331
Capitaux propres	3 858	3 959
Effectif	3	3

### 2.4.3. Cellengo

Cellengo, filiale basée à Vandœuvre-lès-Nancy, est spécialisée dans le développement et la production d'actifs via des technologies d'Ingénierie Métabolique et de biologie de synthèse pour les marchés du Groupe : nutraceutique, pharmaceutique et cosmétique. Depuis décembre 2021, Cellengo est lauréate de l'appel à projets « Besoins alimentaires de demain », soutenue par le programme France 2030. Cette filiale enregistre son premier chiffre d'affaires hors groupe en 2023 pour un montant de 47 k€.

En k€	Au 31/12/23	Au 31/12/22
Chiffre d'affaires	47	-
Résultat d'exploitation	(61)	-322
Résultat net	68	-70
Capitaux propres	989	921
Effectif	3	5

#### 2.4.4. StratiCELL

StratiCELL, filiale basée en Belgique, spécialisée dans la prestation de services d'études d'efficacité *in vitro* pour les produits de soins cutanés, a enregistré un chiffre d'affaires 2023 en net recul par rapport à 2022, passant de 917 k€ à 695 k€. Ces chiffres sont la conséquence de la morosité du marché de la cosmétique en 2023 et à la très lente reprise post-COVID du marché chinois. StratiCELL, comme beaucoup de sociétés de services du secteur, subit le ralentissement conjoncturel des activités de R&D de ses clients.

<i>En k€</i>	Au 31/12/23	Au 31/12/22
Chiffre d'affaires	695	917
Subsides	774	773
Cash-Flow	-104	152
Résultat net	-236	43
Capitaux propres	284	521

#### 2.4.5. Couleurs de Plantes

Couleurs de Plantes, filiale située à Rochefort-sur-Mer, est producteur de colorants et de pigments végétaux. Le chiffre d'affaires de Couleurs de Plantes a progressé de 3% à 482 k€ en 2023 contre 467 k€ en 2022. Le développement du portefeuille de petits et moyens clients dans les secteurs cosmétiques et textile explique cette bonne résistance malgré un marché cosmétique atone.

<i>En k€</i>	Au 31/12/23	Au 31/12/22
Chiffre d'affaires	482	467
Résultat d'exploitation	23	22
Résultat net	49	40
Capitaux propres	450	401
Effectif	3	3



### **TITRE 3. : EVENEMENTS IMPORTANTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE, EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR DE LA SOCIETE ET DU GROUPE**

---

#### **3.1 Evènements importants intervenus depuis la clôture de l'exercice**

- **15/01/2024** : PAT reçoit la médaille d'Or EcoVadis 2024 pour sa performance RSE (responsabilité sociétale et environnementale). Cette médaille vient récompenser l'engagement de l'entreprise en matière de responsabilité sociale et ses performances en matière de développement durable. Depuis 2021, le Groupe PAT a choisi d'évaluer sa performance RSE avec l'organisme ECOVADIS, le standard mondial pour les évaluations RSE des entreprises. Après la médaille de bronze en 2021 puis celle d'argent en 2022, c'est désormais l'Or que le Groupe PAT a obtenu. L'entreprise fait désormais partie du top 5% des meilleures entreprises les plus performantes en matière de RSE évaluées par EcoVadis sur son secteur d'activité.
- **16/01/2024** : Lancement du 1<sup>er</sup> actif catalogue de PAT : [HydraQueen Exudactive®](#) lors du salon Cosmet'Agora à Paris.
- **15/01/2024** : Cyclone Belal : Les serres de notre filiale PAT Zerbaz implantée sur l'île de La Réunion, ont bien résisté au passage du cyclone Belal, qui a touché l'île le 15 janvier. Les vents violents ont provoqué quelques dégâts mineurs, notamment des carreaux arrachés. La structure des serres, conçue pour résister à ce type de conditions climatiques, n'a subi aucun dommage significatif.
- **26/01/2024** : Décès de Régis Brun, Vice-Président Finance et Administrateur, à l'âge de 78 ans.
- **31 janvier 2024** : Départ du Professeur Frédéric Bourgaud qui a rejoint l'Université de Lorraine au 1<sup>er</sup> février.
- **13/02/2024** : Mise en place d'une ligne de financement optionnel en fonds propres auprès de la société Iris.
- Straticell enregistre un rebond des commandes clients depuis le début d'année.
- Couleurs de Plantes : Le niveau des ventes à ce jour est en ligne avec l'exercice précédent.
- Temisis a réalisé une levée de fonds, valorisant la société à 45 millions d'euros premoney courant février 2024.

#### **3.2 Principaux risques et incertitudes**

- Risques liés à l'activité économique et de liquidité :  
Le décalage des lancements de nouveaux produits chez nos clients nous ont conduit à réduire nos charges et à restructurer nos activités.
- Risques financiers liés aux effets du changement climatique :  
Le Groupe n'anticipe aucun risque financier majeur à court ou moyen terme, directement lié à l'augmentation des températures moyennes mondiales, à l'élévation du niveau des océans ou à la modification de la biodiversité.
- Risques liés aux procédures, contrôles fiscaux et litiges :  
Il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage dont le Groupe a connaissance, qui soit en suspens ou dont il serait menacé, susceptible d'avoir, ou ayant eu au cours des 12 derniers mois, des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe.

### **3.3 Evolution prévisible et perspectives d'avenir**

Le Groupe PAT (6 filiales comme actuellement) prévoit d'atteindre l'équilibre financier en 2024 avec un chiffre d'affaires de 3 M€ en 2024 contre 2,3 M€ en 2023 principalement par l'augmentation des ventes en et le plan d'économie mis en place récemment (-0,8 M€/an).

### **3.4 Information sur les indicateurs clés de nature non financière ayant trait à l'activité spécifique de la société, notamment des informations relatives aux questions d'environnement et de personnel**

En vertu de l'article L.225-102-1 du Code de commerce, la Société n'est pas soumise à l'obligation d'établir une déclaration de performance extra-financière au sens dudit article.

Toutefois, la politique de Responsabilité Sociale et Environnemental, RSE est au cœur de l'ADN de PLANT ADVANCED TECHNOLOGIES PAT depuis sa création, profondément engagée dans une innovation durable, grâce à des méthodes de production basées sur la préservation des plantes et de l'environnement et une politique sociale et managériale qui favorise le dynamisme, l'engagement et la performance des équipes.

PLANT ADVANCED TECHNOLOGIES PAT et les sociétés du Groupe bénéficient de technologies qui permettent de produire des quantités importantes de molécules rares sans détruire les plantes, avec une forte traçabilité.

Le Groupe veille également à l'équité salariale homme-femme, à la sécurité au travail et au développement personnel des employés par la formation.

Etat des certifications et distinctions Qualité et RSE :

- Maintien de la certification ISO9001 (audit de suivi).
- Maintien de la certification Haute Valeur Environnemental - HVE (audit de suivi, renouvellement planifié en 2024).
- Obtention de la médaille d'argent Ecovadis, en 2023
- Audit RSPO en décembre 2023, certificat obtenu en mars 2023.

## TITRE 4. : INFORMATIONS REGLEMENTAIRES CONCERNANT LA SOCIETE

### 4.1 Informations sur l'actionnariat

Vous trouverez dans le tableau ci-dessous la répartition du capital social ainsi que l'identité des actionnaires détenant plus de 5% du capital social ou des droits de vote en application de l'article L 233-13 du Code de commerce.

Table de Capitalisation Plant Advanced Technologies PAT		
31/12/2023	Nombre d'actions	Pourcentage
QUANTITATIS	286 227	26,19%
Jean-Paul FEVRE	19 245	1,76%
Thierry FEVRE	860	0,08%
<b>Sous-Total Famille Fèvre</b>	<b>306 557</b>	<b>28,05%</b>
CLARIANT	110 000	10,07%
Famille BOURGAUD	66 855	6,12%
VETOQUINOL	22 500	2,06%
Famille BRUN	10 705	0,98%
Michel SALMON	1 000	0,09%
Viviane NEITER	960	0,09%
Thierry CHAPUSOT	100	0,01%
Paul HANNEWALD	5	0,00%
PAT via contrat de liquidité	5 887	0,54%
<b>Sous-Total Administrateurs</b>	<b>524 569</b>	<b>48,01%</b>
<b>Flottant</b>	<b>568 146</b>	<b>51,99%</b>
<b>TOTAL CAPITAL SOCIAL</b>	<b>1 092 715</b>	

### 4.2 Participation des salariés au capital

Au dernier jour de l'exercice écoulé, soit au 31 décembre 2023, les salariés de la société ne détiennent aucune participation faisant l'objet d'une gestion collective au sens de l'article L. 225-102 du Code de commerce.

Il est toutefois précisé que des salariés de la Société ont bénéficié d'attribution d'actions gratuites de la manière suivante :

Nombre d'actions	Date d'acquisition	Pourcentage du Capital au 28/04/24	Cadre
3 500	28/04/24	0,32%	Attribution d'actions gratuites (art. L. 225-197-1 C.com) suivant décisions de l'AGE du 30/06/20 des CA du 27/04/22, 30/04/24
2 000	28/04/22	0,18%	Attribution d'actions gratuites (art. L. 225-197-1 C.com) suivant décisions de l'AGE du 28/06/17 des CA du 27/04/20, 27/04/22
4 808	26/04/21	0,43%	Attribution d'actions gratuites (art. L. 225-197-1 C.com) suivant décisions de l'AGE du 28/06/17 des CA du 25/04/19, 22/04/21
2 650	20/12/19	0,24%	Attribution d'actions gratuites (art. L. 225-197-1 C.com) suivant décisions de l'AGE du 28/06/17 et du CA du 19/12/17

#### **4.3 Informations relatives au programme de rachat d'actions**

Au titre du contrat de liquidité portant sur les actions de la société PLANT ADVANCED TECHNOLOGIES PAT, confié à MIDCAP PARTNERS, agent lié à la société LOUIS CAPITAL MARKETS UK LLP, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité ouvert dans les livres d'ODDO BHF SCA à la date du 31 décembre 2023 :

- 5 887 titres ALPAT ;
- 21 797,92 € en espèces.

<b>Opérations achats / ventes via le contrat de liquidité</b>	<b>2023</b>
Volume d'achat de titres sur 2022	15 345 titres
Valeur moyenne d'achats	10,723581 €
Nombre de transactions	<i>Non renseigné</i>
Volume de vente de titres sur 2022	15 982 titres
Valeur moyenne de ventes	10.482215 €
Nombre de transactions	<i>Non renseigné</i>
Montant des frais de négociation	1 430,37 € HT

#### **4.4 Dividendes versés au titre des trois exercices précédents**

Il n'a pas été distribué de dividendes au titre des trois exercices précédents.

#### **4.5 Dépenses et charges réintégrées dans l'assiette de calcul de l'impôt sur les sociétés au titre des articles 223 quater et 223 quinquies du code général des impôts**

Aucune n'est à relever.

#### **4.6 Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu**

Le tableau présentant les factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu figure en annexe.

#### **4.7 Situation des mandats du commissaire aux comptes**

Le mandat du commissaire aux comptes arrivera à expiration à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer en 2024 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

#### **4.8 Prêts interentreprises**

La Société n'a pas consenti de prêt à des microentreprises, à des petites et moyennes entreprises ou à des entreprises de taille intermédiaire avec lesquelles elle entretient des liens économiques justifiant ces prêts.

#### **4.9 Concernant le mode de présentation des comptes annuels et les méthodes d'évaluations suivies**

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

#### **4.10 Prises de participation**

La société PLANT ADVANCED TECHNOLOGIES PAT a pris une participation dans la société PAT Zerbaz Réunion pour 20% au 1<sup>er</sup> juillet 2023 au cours du dernier exercice clos.

#### **4.11 Succursales**

La Société dispose d'un établissement secondaire à LARONXE (54), Les Grandes Fauchées.

### **TITRE 5. : GOVERNEMENT D'ENTREPRISE**

---

La présente partie a vocation à vous présenter le « rapport sur le gouvernement d'entreprise », ainsi que d'autres informations sur les dirigeants et mandataires sociaux de la société.

#### **5.1 Rapport sur le gouvernement d'entreprise**

##### **5.1.1. Liste des fonctions et mandats exercés**

Figure ci-après la liste des mandats et fonctions exercés dans toute société par les membres du conseil d'administration durant l'exercice :

- Monsieur Jean-Paul FEVRE
  - \* Président Directeur Général de la société PLANT ADVANCED TECHNOLOGIES PAT
  - \* Administrateur de la société StratiCELL (Belgique – BCE 0872 072 956)
  - \* Gérant de la société QUANTITATIS (RCS NANCY 801 678 897)
  - \* Aucun autre mandat ou fonction exercé dans une autre société
  
- Monsieur Thierry FEVRE
  - \* Administrateur de la société PLANT ADVANCED TECHNOLOGIES PAT
  - \* Aucun autre mandat ou fonction exercé dans une autre société
  
- Monsieur Frédéric BOURGAUD
  - \* Administrateur de la société PLANT ADVANCED TECHNOLOGIES PAT
  - \* Administrateur de la société StratiCELL (Belgique – BCE 0872 072 956)
  - \* Aucun autre mandat ou fonction exercé dans une autre société
  
- Monsieur Paul HANNEWALD
  - \* Administrateur de la société PLANT ADVANCED TECHNOLOGIES PAT
  - \* Gérant de la PHARMACIE DE CHANTRAINE (RCS Épinal 901 252 478)
  - \* Gérant de la SCI NEWLAND (RCS Épinal 900 768 904)
  - \*Aucun autre mandat ou fonction exercé dans une autre société
  
- Monsieur Thierry CHAPUSOT
  - \* Administrateur de la société PLANT ADVANCED TECHNOLOGIES PAT
  - \* Président du Directoire titulaire d'un contrat de travail de la société LA COOPERATIVE WELCOOP (RCS NANCY 754 801 348)
  - \* Président du Directoire de la société MARQUE VERTE SANTE (RCS NANCY 384 225 421)
  - \* Président du Directoire de la société OBJECTIF PHARMA (RCS NANCY 349 406 868)
  - \* Président du Conseil d'administration de la société EQUASENS (RCS NANCY 403 561 137)
  - \* Administrateur de la société GROUPE DOMEDIC Inc (Société canadienne)

- \* Administrateur de la société D'MEDICA (RCS TOULOUSE 428 193 726)
  - \* Représentant l'administrateur LA COOPERATIVE WELCOOP dans la société SEMES LABORATOIRE MARQUE VERTE (RCS NANCY 771 800 810)
  - \* Gérant de la SOCIETE CIVILE DE L'ERMITAGE SAINT JOSEPH
  - \* Gérant de la société SCI JAMERAI
  - \* Gérant de la société SARL DUVAL VITRIMONT
  - \* Administrateur représentant le comité des actionnaires minoritaires de la société HENRI POINCARE (SA d'économie mixte)
  - \* Membre du Conseil d'Administration de la société PHARMAGEST ITALIA (Société Italienne)
  - \* Gérant de la SCI ZOZIME
  - \* Gérant de la SCI BROTHERS & SISTERS
  - \* Aucun autre mandat ou fonction exercé dans une autre société
- Madame Viviane NEITER
    - \* Administratrice de la société PLANT ADVANCED TECHNOLOGIES PAT
    - \* Administratrice, **Présidente du** comité d'audit de la société ICERAM (RCS LIMOGES 487 597 569)
    - \* Administratrice et Présidente du comité de rémunérations de la société PRODWARE (RCS PARIS 352 335 962)
    - \* Présidente de GLANBIA PERFORMANCE NUTRITION FRANCE (RCS Paris 800 550 766)
    - \* Aucun autre mandat ou fonction exercée dans une autre société
- Monsieur Michel SALMON
    - \* Administrateur de la société PLANT ADVANCED TECHNOLOGIES PAT
    - \* Administrateur de la société StratiCELL (Belgique – BCE 0872 072 956)
    - \* Administrateur de le société CEOS Management SRL 2023 (Belgique – BCE 0781 626 196)
    - \* Aucun autre mandat ou fonction exercé dans une autre société
- VETOQUINOL SA
    - Société Anonyme à conseil d'administration
    - 70 200 MAGNY-VERNOIS
    - 676 250 111 RCS VESOUL
    - \*Administrateur de la société PLANT ADVANCED TECHNOLOGIES PAT - Représentant permanent Monsieur Michael DONABEDIAN, Directeur de la Recherche et de la Propriété Intellectuelle Groupe.
- Clariant International LTD
    - Société Anonyme à conseil d'administration
    - Rothausstrasse 61 Muttenz (SUISSE)
    - \*Administrateur de la société PLANT ADVANCED TECHNOLOGIES PAT - Représentant permanent Madame Catherine BREFFA, Responsable Marketing pour le secteur d'activité Cosmétiques.

### 5.1.2. Conventions conclues entre un dirigeant ou un actionnaire significatif et une filiale

Il n'existe aucune convention intervenue, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieur à 10 % et, d'autre part, une autre société dont PLANT ADVANCED TECHNOLOGIES PAT possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital.

### 5.1.3. Délégations financières en matière d'augmentation de capital

Vous trouverez, en annexe, les délégations en cours de validité consenties par l'assemblée générale au conseil d'administration, pour l'émission de valeurs mobilières ou de titres donnant accès au capital et, le cas échéant, leur usage par le conseil d'administration. Y est joint le tableau de délégation établi en application de l'article L. 225-37-4 du Code de Commerce.

## 5.2 Autres informations sur les dirigeants et mandataires sociaux

### 5.2.1. Situation des mandats des administrateurs

C'est avec beaucoup d'émotion et une grande tristesse que nous avons appris le décès de Monsieur Régis BRUN, le 26 janvier 2024.

Les mandats d'administrateur de Madame Viviane NEITER, de Messieurs Jean-Paul FEVRE, Thierry FEVRE, Thierry CHAPUSOT, et Clariant ont été renouvelés lors de l'Assemblée générale du 16 juillet 2020 de la manière suivante :

<b>Année expiration</b>	2025	2026	2027	2028	2029
<b>Durée</b>	1 an	-	3 ans	-	6 ans
<b>Noms</b>	T. Fèvre Clariant		J.P. Fèvre V. Neiter		P. Hannewald M. Salmon Vétoquinol

Les mandats d'administrateur de Monsieur Frédéric BOURGAUD, Monsieur Michel SALMON, Monsieur Paul HANNEWALD et VETOQUINOL ont été renouvelés lors de l'Assemblée générale du 30 juin 2023 pour une durée de six années expirant lors de l'Assemblée générale qui se tiendra en 2029 en vue de statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

### 5.2.2. Etat récapitulatif des opérations sur titres des dirigeants et personnes assimilées durant l'exercice

	Nombre d'action ALPA T au 1 <sup>er</sup> janvier 2022	Nombre d'action PAT cédées entre le 1 <sup>er</sup> janvier 2022 et le 31 décembre 2023	Nombre d'action ALPAT acquises entre le 1 <sup>er</sup> janvier 2022 et le 31 décembre 2023	Nombre d'action ALPAT au 31 décembre 2023	Nombre de BSAR PAT au 1 <sup>er</sup> janvier 2022	Nombre de BSAR PAT cédées entre le 1 <sup>er</sup> janvier 2022 et le 31 décembre 2023	Nombre de BSAR PAT acquises entre le 1 <sup>er</sup> janvier 2022 et le 31 décembre 2023	Nombre BSAR PAT au 31 décembre 2023
Thierry FEVRE	640	0	130	770	0	0	0	0

### 5.2.3. Actions gratuites attribuées aux dirigeants

Les actions gratuites attribuées au président du conseil d'administration, au directeur général, aux directeurs généraux délégués, ne peuvent être cédées par les intéressés avant la cessation de leurs fonctions.

## **TITRE 6. : ANNEXES**

Est annexé au présent rapport le tableau faisant apparaître les résultats de notre société au cours des cinq derniers exercices, conformément aux dispositions de l'article R.225-102 du Code de Commerce, le tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée générale des actionnaires au Conseil d'administration en matière d'augmentation de capital, conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4 du Code de commerce, le tableau concernant les filiales et les participations, conformément aux dispositions de l'article L. 233-15 du Code de commerce ainsi que le tableau présentant les informations relatives aux délais de paiement des fournisseurs et des clients mentionnés à l'article D. 441-4 du Code de commerce.



**ANNEXE 1 - TABLEAU DES RESULTATS FINANCIERS  
ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE LA SOCIETE  
AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES**

(R 225-102 du Code de Commerce)

NATURE DES INDICATIONS	Exercice N-4	Exercice N-3	Exercice N-2	Exercice N-1	Exercice N
<u>CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</u>	Euros	Euros	Euros	Euros	Euros
• Capital social	1.085.906	1.085.906	1.090.714	1.092.715	1.092.715
• Nombre des actions ordinaires	1.085.906	1.085.906	1.090.714	1.092.715	1.092.715
• Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes	/	/	/	/	/
• Nombre maximal d'actions futures à créer					
- par conversion d'obligations	/	/	/	/	/
- par exercice de droits de souscription					
<u>OPERATION ET RESULTATS</u>					
• Chiffre d'affaires hors taxes					
• Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	1.172.813	1.256.101	1.537.985	1.548.978	1.681.515
• Impôts sur les bénéfices	(745.647)	(1.113.990)	(647.215)	(483.264)	73.050
• Participation des salariés due au titre de l'exercice	(802.533)	(819.532)	(833.475)	(845.533)	(632.904)
• Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	/	/	/	/	/
	(541.229)	(664.163)	(868.287)	(402.541)	79.169
• Résultat distribué	/	/	/	/	/
<u>RESULTAT PAR ACTION</u>					
• Résultat après impôts, participation, mais avant les dotations aux amortissements et provisions	(0,05)	(0,27)	0,17	0,33	0,06
• Résultat après impôts, participation et dotations aux amortissements et provisions	(0,50)	(0,61)	(0,80)	(0,36)	0,07
• Dividende attribué à chaque action (brut ou net)	/	/	/	/	/
<u>PERSONNEL</u>					
• Effectif moyen des salariés employés durant l'exercice	36	32	39	33	24
• Montant de la masse salariale	1.374.592	1.343.515	1.350.135	1.433.509	1.204.985
• Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité Sociale, Œuvres sociales)	514.201	489.479	495.680	503.800	431.342

## ANNEXE 2 - DELEGATIONS FINANCIERES

(Article L. 225-37-4 du Code de Commerce)

~\*~\*~\*

### 1) DELEGATIONS EXPIREES AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

L'Assemblée générale du 30 juin 2023, a renouvelé par anticipation un ensemble de délégations et a privé d'effet pour l'avenir les délégations ayant le même objet (cf. §2).

### 2) DELEGATIONS EN COURS DE VALIDITE

#### **2.1 DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE CONSENTIE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'EFFET DE DÉCIDER L'ÉMISSION, AVEC MAINTIEN DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION, D' ACTIONS ORDINAIRES ET/OU DE VALEURS MOBILIÈRES DONNANT ACCÈS IMMÉDIATEMENT OU À TERME AU CAPITAL OU DONNANT DROIT À UN TITRE DE CRÉANCE**

L'Assemblée générale des actionnaires réunie le 30 juin 2023 a, par approbation de sa **Treizième résolution** :

Délégué au Conseil d'administration sa compétence, avec faculté de subdélégation au Directeur général, pour procéder, en application des dispositions des articles L.225-129 et suivants du Code de commerce et L. 228-91, L.228-92 du Code de commerce, à une ou plusieurs augmentations de capital par l'émission, **avec maintien du droit préférentiel de souscription**, d'actions ordinaires de la Société et/ou de toutes autres valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital de la Société, ou de sociétés qui possèderaient directement ou indirectement plus de la moitié de son capital ou de sociétés dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, ou donnant droit à un titre de créance, émises à titre gratuit ou onéreux, par souscription soit en espèces soit par compensation de créances, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière.

Fixé le montant nominal maximal de la ou des augmentation(s) de capital susceptible(s) d'être réalisée(s) en vertu de cette délégation de compétence à deux millions (2.000.000) euros et le montant nominal maximal des obligations et autres titres de créances donnant accès au capital susceptibles d'être émis en vertu de la présente délégation à vingt millions (20.000.000) d'euros.

Décidé que la validité de cette délégation serait de **vingt-six (26) mois** à compter de ladite assemblée générale et qu'elle rendait caduque et remplaçait l'autorisation antérieure de même nature consentie par l'Assemblée Générale des actionnaires du 16 juillet 2021 sous sa Douzième Résolution.

#### **2.2 DÉLÉGATIONS DE COMPÉTENCE CONSENTIE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'EFFET DE DÉCIDER L'ÉMISSION D' ACTIONS ORDINAIRES ET/OU DE VALEURS MOBILIÈRES DONNANT ACCÈS IMMÉDIATEMENT ET/OU À TERME AU CAPITAL OU À L'ATTRIBUTION DE TITRES DE CRÉANCES AVEC SUPPRESSION DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION DES ACTIONNAIRES**

##### **2.2.1 L'Assemblée générale des actionnaires réunie le 30 juin 2023 a, par approbation de sa :**

(i) **Quatorzième résolution**, délégué au Conseil d'administration sa compétence, avec faculté de subdélégation au Directeur Général, en application des dispositions des articles L.225-129 et suivants du Code de commerce, et notamment des articles L.225-129-2, L.225-135, L.225-136, L.228-91 et L.228-92 et suivants dudit Code de commerce, à l'effet de procéder, à l'émission, **en offrant au public des titres financiers avec suppression du droit préférentiel de souscription sans indication de bénéficiaires**, d'actions ordinaires de la Société et/ou de toutes autres valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme, au capital de la Société, ou de sociétés qui possèderaient directement ou indirectement plus de la moitié de son capital ou de sociétés dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, ou donnant droit à un titre de créance, par souscription soit en espèces soit par compensation de créances, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière.

Fixé le montant nominal maximal de la ou des augmentation(s) de capital susceptible(s) d'être réalisée(s) en vertu de cette délégation de compétence à deux millions (2.000.000) euros et le montant nominal maximal des obligations et autres titres de créances donnant accès au capital susceptibles d'être émis en vertu de la présente délégation à vingt millions (20.000.000) d'euros.

Supprimé, sans indication de bénéficiaires, le droit préférentiel de souscription des actionnaires et porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société, aux actions, autres valeurs mobilières et à tous les titres de créances pouvant être émis en application de la présente résolution.

Décidé que la validité de cette délégation serait de **vingt-six (26) mois** à compter de ladite assemblée générale et qu'elle rendait caduque et remplaçait l'autorisation antérieure de même nature consentie par l'Assemblée Générale des actionnaires 16 juillet 2021 sous sa Treizième Résolution.

**(ii) Quinzième résolution**, délégué au Conseil d'administration sa compétence, avec faculté de subdélégation au Directeur Général, en application des dispositions des articles L.225-129 et suivants du Code de commerce, et notamment des articles L.225-129-2, L.225-135, L.225-138, L. 228-91 et L.228-92 et suivants dudit Code de commerce, à l'effet de procéder, **à l'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires**, d'actions nouvelles de la Société et/ou de toutes autres valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme, au capital de la Société, ou de sociétés qui possèderaient directement ou indirectement plus de la moitié de son capital ou de sociétés dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, ou donnant droit à un titre de créance, par souscription soit en espèces soit par compensation de créances, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière.

Fixé le montant nominal maximal de la ou des augmentation(s) de capital susceptible(s) d'être réalisée(s) en vertu de cette délégation de compétence à deux millions (2.000.000) euros et le montant nominal maximal des obligations et autres titres de créances donnant accès au capital susceptibles d'être émis en vertu de la présente délégation à vingt millions (20.000.000) d'euros.

Décidé de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions, autres valeurs mobilières et titres de créances pouvant être émis en application de la présente résolution, **au profit de catégories de bénéficiaires**, à savoir :

- des sociétés d'investissement et fonds d'investissement de droit français ou de droit étranger investissant dans le secteur des biotechnologies ; de la cosmétique ; de la chimie fine ; de la pharmaceutique ; de l'agrochimie ; de la nutraceutique ; ou dans l'innovation (FCPI) et les sociétés contrôlées au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce par des sociétés ayant de telles activités ;
- des sociétés de droit français ou de droit étranger ayant une activité industrielle ou commerciale ressortant du secteur des biotechnologies ; de la cosmétique ; de la chimie fine ; de la pharmaceutique ; de l'agrochimie ou de la nutraceutique et les sociétés contrôlées au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce par des sociétés ayant de telles activités ;
- des sociétés de droit français ou de droit étranger ayant une activité complémentaire à celle de la Société et les sociétés contrôlées au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce par des sociétés ayant de telles activités ;
- des investisseurs institutionnels publics régionaux ;
- des personnes physiques qui souhaitent investir ou des sociétés qui investissent à titre habituel dans des petites et moyennes entreprises en vue de bénéficier d'une réduction de l'impôt sur le revenu ou des sociétés ou de tout autre impôt sur la fortune notamment.

Décidé que la validité de cette délégation serait de **dix-huit (18) mois** à compter de ladite assemblée générale et qu'elle rendait caduque et remplaçait l'autorisation antérieure de même nature consentie par l'Assemblée Générale des actionnaires du 30 juin 2022 sous sa Neuvième Résolution.

**(iii) Seizième résolution**, délégué au Conseil d'administration avec faculté de subdélégation au Directeur Général sa compétence à l'effet de procéder, par une offre visée au II de l'article L.

411-2 du Code monétaire et financier, c'est-à-dire à **un placement dit « privé »** auprès soit d'investisseurs qualifiés, soit d'un cercle restreint d'investisseurs non qualifiés (moins de 150 personnes à la date de la présente Assemblée), **avec suppression du droit préférentiel de souscription** des actionnaires sans indication de bénéficiaires, (i) d'actions de la Société, à l'exclusion d'actions de préférence, et/ou (ii) de toutes valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme, au capital de la Société, ou de sociétés qui possèderaient directement ou indirectement plus de la moitié de son capital ou de sociétés dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, et/ou (iii) de toutes valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créances.

Fixé le montant nominal maximal de la ou des augmentation(s) de capital susceptible(s) d'être réalisée(s) en vertu de cette délégation de compétence à deux millions (2.000.000) euros et le montant nominal maximal des obligations et autres titres de créances donnant accès au capital susceptibles d'être émis en vertu de la présente délégation à vingt millions (20.000.000) d'euros.

étant précisé que le montant total de ces augmentations de capital (i) ne pourra excéder 20% du capital par an (apprécié à la date de mise en œuvre de la délégation).

Décidé de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ordinaires de la Société et/ou à toutes valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, directement ou indirectement, au capital de la Société, et ce, sans indication de bénéficiaire.

Décidé que la validité de cette délégation serait de **vingt-six (26) mois** à compter de ladite assemblée générale et qu'elle rendait caduque et remplaçait l'autorisation antérieure de même nature consentie par l'Assemblée Générale des actionnaires du 16 juillet 2021 sous sa Quinzième Résolution.

**(iv) Dix-Septième résolution**, autorisé le Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation au Directeur Général, à augmenter, aux fins de couvrir d'éventuelles **sur-allocations** et de stabiliser le cours, le nombre d'actions, et/ou valeurs mobilières donnant accès en cas d'émissions, au capital de la Société ou de sociétés qui possèderaient directement ou indirectement plus de la moitié de son capital ou de sociétés dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, avec ou sans droit préférentiel de souscription, dans des délais et limites prévus par la réglementation applicable au jour de l'émission (soit à ce jour dans les trente (30) jours de la clôture de la souscription et dans la limite de 15 % du montant de l'émission initiale et au même prix que celui retenu pour l'émission initiale).

Décidé que la validité de cette délégation serait de **vingt-six (26) mois** à compter de ladite assemblée générale et qu'elle rendait caduque et remplaçait l'autorisation antérieure de même nature consentie par l'Assemblée Générale des actionnaires du 16 juillet 2021 sous sa Seizième Résolution.

**(v) Dix-neuvième résolution**, fixé à :

\* deux millions (2.000.000) euros le montant nominal maximal des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées en vertu des délégations de compétence ci-avant proposées.

\* vingt millions (20.000.000) d'euros le montant nominal maximal des valeurs mobilières représentatives de créances sur la Société susceptibles d'être émises en vertu des délégations de compétence ci-avant proposées.

**(vi) Vingtième résolution**, délégué au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation au Directeur Général, ses pouvoirs pour décider une ou plusieurs augmentations de capital, dans les proportions et aux époques qu'il déterminera (y compris en période d'offre publique sur les titres de la Société, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires) **par incorporation au capital de tout ou partie des primes, réserves, bénéfiques ou autres** dont la capitalisation sera légalement et statutairement possible, sous forme d'attribution gratuite d'actions et/ou d'élévation de la valeur nominale des actions existantes, ou par l'emploi conjoint de ces deux procédés.

Décidé que l'augmentation de capital en application de la présente Résolution ne pourra excéder deux millions (2.000.000) euros en nominal.

Décidé que la validité de cette délégation serait de **vingt-six (26) mois** à compter de ladite assemblée générale et qu'elle rendait caduque et remplaçait l'autorisation antérieure de même nature consentie par l'Assemblée Générale des actionnaires du 16 juillet 2021 sous sa Dix-neuvième résolution.

### **2.3 DELEGATION DE COMPETENCE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'EFFET DE PROCEDER A DES ATTRIBUTIONS D' ACTIONS GRATUITES**

**L'Assemblée générale des actionnaires réunie le 30 juin 2023 a, par approbation de sa vingt deuxième résolution :**

Autorisé, en application des dispositions des articles L 225-197-1 et suivants du Code de commerce, le Conseil d'administration à procéder en une ou plusieurs fois et dans la limite globale de 2 % du capital, **à l'attribution d'actions gratuites de la société** au profit :

- de salariés de la société,
- de salariés des sociétés ou des Groupements d'Intérêt Économique dont la société détient au moins dix pour cent du capital ou des droits de vote,
- et des dirigeants visés à l'article L 225-197-1 II du Code de commerce.

Autorisé le Conseil d'administration, à procéder, alternativement ou cumulativement, dans la limite fixée à l'alinéa précédent :

- à l'attribution d'actions provenant de rachats effectués par la société dans le cadre de l'article L 225-208 ou L 225-209 du Code de commerce, et/ou
- **à l'attribution d'actions à émettre par voie d'augmentation de capital notamment** par incorporation à due concurrence de réserves, bénéfices ou primes d'émission et création d'actions nouvelles ordinaires ;

Fixé à deux années, à compter de la date à laquelle les droits d'attribution seront consentis par le Conseil d'administration, la durée minimale de la période d'acquisition au terme de laquelle ces droits seront définitivement acquis à leurs bénéficiaires ;

Décidé qu'il n'y a pas lieu de prévoir de période de conservation des actions par leurs bénéficiaires à l'issue de la période d'acquisition.

Décidé que la validité de cette délégation serait de **trente-huit (38) mois** à compter de ladite assemblée générale.

**TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL EN COURS DE VALIDITE**

<b>Délégation de compétence au CA</b>	<b>Date de l'AGE</b>	<b>Date d'expiration de la délégation</b>	<b>Montant autorisé</b>	<b>Utilisations au cours des exercices précédents</b>	<b>Utilisations au cours des l'exercices précédents</b>	<b>Montant résiduel Au 31.12.2020</b>	<b>Observations</b>
<b>Pour augmenter le capital avec maintien du DPS (*)</b>	30/06/2023	31/08/2025	2 000 000 €	/	/	/	
<b>Pour augmenter le capital social avec suppression du DPS et offre au public de titres financiers (*)</b>	30/06/2023	31/08/2025	2 000 000 €	/	/	/	
<b>Pour augmenter le capital social avec suppression du DPS au profit de catégories de bénéficiaires</b>	30/06/2023	31/12/2024	2 000 000 €	/	/	/	
<b>Pour augmenter le capital social avec suppression du DPS sans bénéficiaire désigné par placement privé (*)</b>	30/06/2023	31/08/2025	2 000 000 €	/	/	/	
<b>Pour consentir une option de surallocation</b>	30/06/2023	31/08/2025	2 000 000 €	/	/	/	
<b>Pour augmenter le capital par incorporation de réserves</b>	30/06/2023	31/08/2025	2 000 000 €	/	/	/	
<b>Pour augmenter le capital en vue d'attribution d'actions gratuites</b>	30/06/2023	31/08/2026	2 % du capital à l'attribution d'actions gratuites de la société	/	/	/	

(\*) Plafond global des autorisations 2 000 000 euros

**ANNEXE 3 - RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES FILIALES ET LES PARTICIPATIONS**

(Article L 233-15 du Code de Commerce)

<i>Sociétés ou groupes de sociétés</i>	<i>Capital</i>	<i>Capitaux propres</i>	<i>Quote part de capital détenue (en pourcentage)</i>	<i>Valeur d'inventaire des titres détenus</i>	<i>Prêts et avances consentis et non remboursés</i>	<i>Montant des cautions et avals donnés</i>	<i>Chiffre d'affaires du dernier exercice</i>	<i>Résultats du dernier exercice</i>	<i>Dividendes encaissés au cours de l'exercice</i>	<i>Observations</i>
PAT ZERBAZ 31 Chemin Croix Jubilé 97140 SAINGT PIERRE RCS SAINT PIERRE 814 660 569	100 000 €	548 536 €	99,00	99 000 €	21 760 €	-	499 400 €	11 386 €		Exercice clos Le 31 décembre 2023
STRATICELL 10 rue Jean Sonnet 5032 GEMBLoux Belgique BCE 0872.072.956	505 002 €	284 686 €	100,00	50 377 €	(150 321 €)	-	695 400 €	(236 822 €)		Exercice clos Le 31 décembre 2023
COULEURS DE PLANTES 18 rue de l'Arsenal 17300 ROCHEFORT RCS LA ROCHELLE 481 245 900	48 830 €	450 857 €	65,98	168 306 €	.0 €	-	482 545 €	49 017 €		Exercice clos Le 31 décembre 2023
TEMISIS 19 avenue de la Forêt de Haye 54500 VANDOEUVRE LES NANCY RCS NANCY 834 226 508	2 610 000 €	3 858 861 €	98,47	3 470 000 €	506 957	310 000 €	-	(250 558 €)		Exercice clos Le 31 décembre 2023
CELLENGO 19 avenue de la Forêt de Haye 54500 VANDOEUVRE LES NANCY RCS NANCY 879 412 328	1 454 000 €	989 423 €	100,00	1 454 000 €	1 010 040 €	-	47 000 €	68 103 €		Exercice clos Le 31 décembre 2023
PAT ZERBAZ REUNION 3 chemin de la Croix 97410 SAINT PIERRE Registre du commerce et des sociétés SAINT PIERRE DE LA REUNION 953 987 773	10 000 €	7 118 €	20,00	2 000 €	4 000 €	-	-	(2 882 €)		Exercice clos Le 31 décembre 2023

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (tableau prévu au I de l'article D. 441-4 du Code de Commerce)												
	Factures reçues non réglées à la date de la clôture de l'exercice dont le terme est échu						Factures émises non réglées à la date de la clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (Indicatif)	1 à 30 j.	31 à 60 j.	61 à 90 j.	91 j. et plus	Total (1j. et plus)	0 jour (Indicatif)	1 à 30 j.	31 à 60 j.	61 à 90 j.	91 j. et plus	Total (1j. et plus)
A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	0					153	1					5
Montant total des factures concernées HT OU TTC	0,00	65 474,80	37 925,33	27 466,12	366 763,38	497 629,63	4 860,00	0,00	0,00	0,00	20 229,75	20 229,75
% du montant total des achats HT ou TTC de l'exercice	0,00%	4,56%	2,64%	1,91%	25,56%	34,68%						
% du chiffre d'affaires HT ou TTC de l'exercice							0,26%	0,00%	0,00%	0,00%	1,09%	1,09%
B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre des factures exclues												
Montant total des factures exclues												
c) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou légal, c. com. Art. L. 441-6 ou L. 443-1)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : .... (préciser)  Délais légaux : .... (préciser)						Délais contractuels : .... (préciser)  Délais légaux : .... (préciser)					



# COMPTES ANNUELS

# Compte de Résultat

1/2

				31/12/2023	31/12/2022
		France	Exportation	12 mois	12 mois
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)	729 700	220 210	949 910	522 210
	Production vendue (Services et Travaux)	706 564	25 041	731 605	1 026 768
	<b>Montant net du chiffre d'affaires</b>	<b>1 436 264</b>	<b>245 251</b>	<b>1 681 515</b>	<b>1 548 978</b>
	Production stockée			218 151	212 454
	Production immobilisée			446 702	494 392
	Subventions d'exploitation			82 333	98 667
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			24 660	10 490
	Autres produits			442	3 899
	<b>Total des produits d'exploitation (1)</b>				<b>2 453 803</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	Achats de marchandises				
	Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements			186 911	227 426
	Variation de stock			6 540	220
	Autres achats et charges externes			666 501	831 039
	Impôts, taxes et versements assimilés			44 810	52 685
	Salaires et traitements			1 204 985	1 433 510
	Charges sociales du personnel			431 342	503 800
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements : - sur immobilisations - charges d'exploitation à répartir			500 636	478 334
Dotations aux dépréciations : - sur immobilisations - sur actif circulant			12 903 145 297	47 675 230 797	
Dotations aux provisions					
Autres charges			32 114	17 345	
<b>Total des charges d'exploitation (2)</b>				<b>3 232 040</b>	<b>3 822 832</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>				<b>(778 237)</b>	<b>(1 453 952)</b>

# Compte de Résultat

2/2

		31/12/2023	31/12/2022
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>(778 237)</b>	<b>(1 453 952)</b>
<b>Opéra. comm.</b>	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	De participations (3) D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3) Autres intérêts et produits assimilés (3) Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	62 834   16 090  	31 196     16
<b>Total des produits financiers</b>		<b>78 924</b>	<b>31 212</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées (4) Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	 112 725  75  	12 770 84 993  7
<b>Total des charges financières</b>		<b>112 800</b>	<b>97 769</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>		<b>(33 876)</b>	<b>(66 557)</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>		<b>(812 113)</b>	<b>(1 520 509)</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	 298 719 4 916  	293 741 4 916
<b>Total des produits exceptionnels</b>		<b>303 635</b>	<b>298 657</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	 45 257  	26 072 149
<b>Total des charges exceptionnelles</b>		<b>45 257</b>	<b>26 222</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>		<b>258 378</b>	<b>272 435</b>
PARTICIPATION DES SALARIES IMPOTS SUR LES BENEFICES		(632 904)	(845 533)
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>		<b>2 836 362</b>	<b>2 698 749</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>2 757 193</b>	<b>3 101 290</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>79 169</b>	<b>(402 541)</b>

(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs

(3) dont produits concernant les entreprises liées

(4) dont intérêts concernant les entreprises liées

62 834

31 196

8 205

3 159

## Bilan Actif

		31/12/2023			31/12/2022
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé ( I )					
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement	2 097 182	1 471 436	625 746	457 553
	Concessions brevets droits similaires	245 155	221 095	24 060	44 792
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles	3 353 411	438 199	2 915 213	2 437 111
	Avances et acomptes				
	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
	Terrains	105 850		105 850	105 850
	Constructions	1 876 525	921 221	955 303	1 040 993
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	2 126 413	2 004 473	121 940	208 912
	Autres immobilisations corporelles	1 155 877	861 758	294 119	384 941
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)</b>				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations	5 243 683		5 243 683	5 241 683
Créances rattachées à des participations	1 542 757		1 542 757	1 126 307	
Autres titres immobilisés	54 131	2 000	52 131	80 207	
Prêts	62 834		62 834	31 196	
Autres immobilisations financières	76 472		76 472	82 303	
<b>TOTAL ( II )</b>		<b>17 940 290</b>	<b>5 920 182</b>	<b>12 020 109</b>	<b>11 241 848</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>STOCKS ET EN-COURS</b>				
	Matières premières, approvisionnements				6 540
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis	2 217 956	993 393	1 224 563	1 055 909
	Marchandises				
	<b>Avances et Acomptes versés sur commandes</b>				
	<b>CREANCES (3)</b>				
	Créances clients et comptes rattachés	682 011	8 063	673 948	1 427 766
	Autres créances	978 576	84 755	893 821	1 289 278
Capital souscrit appelé, non versé					
<b>VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT</b>					
<b>DISPONIBILITES</b>				4 676	
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>	Charges constatées d'avance	100 484		100 484	152 087
	<b>TOTAL ( III )</b>	<b>3 979 027</b>	<b>1 086 211</b>	<b>2 892 816</b>	<b>3 936 256</b>
	Frais d'émission d'emprunt à étaler ( IV )				
Primes de remboursement des obligations ( V )					
Ecarts de conversion actif ( VI )					
<b>TOTAL ACTIF ( I à VI )</b>		<b>21 919 318</b>	<b>7 006 393</b>	<b>14 912 925</b>	<b>15 178 104</b>

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

1 652 064

1 209 806

(3) dont créances à plus d'un an

58 285

76 316

## Bilan Passif

		31/12/2023	31/12/2022
<b>Capitaux Propres</b>	Capital social ou individuel	1 092 715	1 092 715
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	11 562 298	11 562 298
	Ecarts de réévaluation		
	<b>RESERVES</b>		
	Réserve légale	61 510	61 510
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	296 017	296 017
	Report à nouveau	(4 967 469)	(4 564 928)
	<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>79 169</b>	<b>(402 541)</b>
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées	6 333	11 249	
<b>Total des capitaux propres</b>		<b>8 130 573</b>	<b>8 056 321</b>
<b>Autres fonds propres</b>	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées	320 460	210 880
<b>Total des autres fonds propres</b>		<b>320 460</b>	<b>210 880</b>
<b>Provisions</b>	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
<b>Total des provisions</b>			
<b>DETTES (1)</b>	<b>DETTES FINANCIERES</b>		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	3 646 196	3 989 359
	Emprunts et dettes financières divers (3)	710 313	1 053 841
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	918 740	782 045
	Dettes fiscales et sociales	818 800	725 040
	<b>DETTES DIVERSES</b>		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	132 509	83 620	
Produits constatés d'avance (1)	235 333	277 000	
<b>Total des dettes</b>		<b>6 461 891</b>	<b>6 910 904</b>
Ecarts de conversion passif			
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>14 912 925</b>	<b>15 178 104</b>
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		79 168,91	(402 541,40)
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		3 822 000	3 323 870
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		450 755	176 831
(3) Dont emprunts participatifs			

# ANNEXE

# Règles et Méthodes Comptables

## **I) FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE**

La société fait face, depuis courant 2023, à des difficultés de trésorerie. PAT a ainsi lancé un plan de réduction de charges avec, notamment, le départ d'une quinzaine d'employés (10 licenciements économiques et 5 départs volontaires)

## **II) PRINCIPES GENERAUX**

Les comptes annuels ont été élaborés et présentés selon les dispositions du Code de Commerce (articles L.123-12 à L.123-28), du règlement ANC 2014-03 et les règlements modificatifs ultérieurs relatifs au Plan Comptable Général.

Le bilan de l'exercice présente un total de 14 912 925 euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total produits de 2 836 362 euros et un total charges de 2 757 193 euros, dégageant ainsi un résultat de 79 169 euros.

L'exercice considéré débute le 01/01/2023 et finit le 31/12/2023.

Il a une durée de 12 mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

## Règles et Méthodes Comptables

### III ) MODES ET METHODES D'EVALUATION

#### Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production.

Pour les immobilisations incorporelles produites en interne, les coûts de développement sont inscrits à l'actif dès qu'ils se rapportent à des projets nettement individualisés, ayant de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale ou de viabilité économique. Conformément au règlement CRC n°2004-15, seules les dépenses engagées pendant la phase de développement sont activées ; les dépenses engagées au titre de la phase de recherche sont comptabilisées en charges.

Les coûts de développement de Plant Advanced Technologies comprennent essentiellement les jours hommes internes des ingénieurs sur les projets de développement.

Le fait générateur du transfert des immobilisations incorporelles en cours en immobilisations incorporelles amortissables correspond :

- à la date de commercialisation des projets, pour les frais de développement de produits commercialisables.
- à la date de mise en production des plateformes utilisées en interne pour le développement des produits commercialisables.

Les immobilisations corporelles en cours sont relatives à la poursuite des investissements relatifs aux travaux sur les serres et leurs dépendances. Les coûts correspondent essentiellement à du matériel (destiné au gros oeuvre ou aux agencements) et également à des coûts de main d'oeuvre interne nécessaires à l'assemblage des divers éléments.

Le fait générateur du transfert des immobilisations corporelles en cours en immobilisations corporelles amortissables est la mise en service des installations concernées.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

- Frais de recherche et développement	3 à 5 ans
- Concessions, Brevets, Licences	5 ans
- Logiciels	5 ans
- Constructions	5 à 25 ans
- Installations, Matériels, Outillage	3 à 10 ans
- Agencements	5 à 15 ans
- Matériel de transport	3 à 5 ans
- Matériel de bureau et informatique	3 ans
- Mobilier	7 à 10 ans



## Règles et Méthodes Comptables

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Lorsqu'un indice de perte de valeur apparaît, et conformément au règlement CRC 2002-10 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs, la société effectue à la clôture des comptes un test de dépréciation sur le ou les actifs concernés. Une comparaison est alors effectuée entre valeur vénale et valeur d'usage et une dépréciation est constatée si la première est inférieure à la seconde ; elle est égale à la différence entre ces deux montants.

Au cours de cet exercice, l'activité de la société a permis de comptabiliser une production immobilisée pour 446.702 euros :

- 0 euros de production immobilisée corporelle relative aux travaux des serres.
- 446.702 euros de production immobilisée incorporelle concernant la recherche et le développement.

Les immobilisations incorporelles en cours au 31 décembre 2023 s'élèvent à 3.353.412 euros. Les immobilisations corporelles en cours sont soldées au 31 décembre 2023.

Du fait d'un rendement estimé trop faible par rapport aux prévisions initiales, une partie des frais de développement en cours au 31 décembre 2023 a été dépréciée à hauteur de 438.199 euros (contre 425.296 euros au 31 décembre 2022)

### **Immobilisations financières**

Les immobilisations financières sont principalement constituées :

- de titres de participations à hauteur de 5.243.683 euros.
- de créances sur ces participations pour 1.605.592 euros (intérêts courus inclus).
- de dépôts et cautionnement versés pour un montant de 54.674 euros.
- d'un contrat de liquidité pour l'achat par Plant Advanced Technologies de ses propres actions pour un montant total de 70.929 euros (compte-titres et compte-espèces lié)

Les titres de participations sont inscrits à leur coût historique d'acquisition par la société. Une provision pour dépréciation est constatée si cette valeur est supérieure à la valeur d'utilité, appréciée par la direction sur la base de différents critères tels que la valeur de marché, les perspectives de développement et de rentabilité, les capitaux propres.

Les titres acquis par le biais du contrat de liquidité sont inscrits au bilan pour leur coût historique. Les variations des actions propres au cours de l'exercice sont les suivantes :

- A l'ouverture : 5.805 actions pour une valeur de 93.296 euros
- Achat de 15.227 actions pour un total de 162.994 euros
- Vente de 15.145 actions pour un total de 161.902 euros

## Règles et Méthodes Comptables

- Le montant de ces ventes inclut une moins-value de cession de (-45.257) euros
- Soit une solde à la clôture de 5.887 actions d'une valeur totale de 49.131 euros

Toutefois, si, à la date de clôture, le cours de bourse est inférieur à la valeur d'entrée, une dépréciation est constatée.

A ce titre, une dépréciation a été comptabilisée au 31 décembre 2023 à hauteur de 0 euros (contre 16.090 euros au 31 décembre 2022)

### **Stocks de consommables**

Les stocks de consommables sont valorisés à leur coût d'acquisition majoré des frais accessoires sur achats.

### **Stocks de produits intermédiaires**

Les stocks de produits intermédiaires sont valorisés au coût de production, comprenant les consommations, les charges directes et indirectes de production et les amortissements des biens concourant à la production, hors charges d'intérêts et contribution économique territoriale.

Une provision pour dépréciation des stocks est dotée lorsque la valeur brute du stock est supérieure à la valeur de vente.

A ce titre, les stocks ont fait l'objet d'une dépréciation de 993.393 euros au 31 décembre 2023 (contre 943.897 € au 31 décembre 2022)

### **Créances**

Les créances ont été évaluées pour leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### **Valeurs mobilières de placement**

Les valeurs mobilières de placement sont inscrites au bilan pour leur coût historique. Toutefois, si, à la date de clôture, leur valeur de marché est inférieure à la valeur d'entrée, une dépréciation est constatée.

### **Chiffre d'affaires - Etudes réalisées**

Le chiffre d'affaires relatif à ces contrats est comptabilisé en produits à la condition que les rapports finaux d'étude aient été remis aux clients avant la date d'arrêt des comptes.

A défaut, les montants facturés sont retraités en produits constatés d'avance.

## Règles et Méthodes Comptables

Par ailleurs, du fait de la particularité de ces études, aucun degré d'avancement ne peut être établi avec certitude. De ce fait, lorsque les rapports finaux d'étude ne sont pas remis aux clients à la date de clôture, les travaux-en-cours relatifs à ces études, ne pouvant être chiffrés de manière précise, ne sont pas comptabilisés.

A ce titre, au 31 décembre 2023, 27.000 euros de facturations d'études ont été neutralisées par le biais de produits constatés d'avance.

Ainsi, le chiffre d'affaires définitif relatif à ces prestations s'élève à 577.806 euros

### **Chiffre d'affaires - Ventes de molécules**

L'activité de Plant Advanced Technologies présente une forte saisonnalité du fait d'une phase de culture couvrant le premier semestre de l'exercice, suivie d'une phase de récolte sur le second semestre.

Le chiffre d'affaires molécules est reconnu lors du transfert de propriété des molécules au client final (livraison physique).

Au cours de l'exercice, les ventes de molécules se sont élevées à 949.910 euros.

### **Chiffre d'affaires - Exclusivité**

Le chiffre d'affaires portant sur les clauses d'exclusivité est reconnu prorata temporis selon la durée de l'exclusivité.

Au cours de l'exercice, les produits des clauses d'exclusivité se sont élevés à 41.667 euros.

### **Chiffre d'affaires - Autres**

Les autres montants comptabilisés en chiffre d'affaires (112.132 euros) concernent principalement les refacturations aux filiales (105.382 euros) :

- Refacturations au titre des prestations administratives pour 54.000 euros.
- Refacturations au titre des conventions de présidence pour 36.000 euros.
- Refacturations au titre de la quote-part de l'assurance souscrite par PAT pour l'ensemble du Groupe pour un montant de 12.982 euros.
- Refacturations au titre de la mise à disposition de locaux pour 2.400 euros.

### **Subventions de Recherche et Développement**

Les subventions de programme de recherche et développement sont comptabilisées de la manière suivante :

## Règles et Méthodes Comptables

- Lorsqu'elles financent des programmes inscrits intégralement en immobilisations dès l'octroi de la subvention, elles sont comptabilisées en capitaux propres au rythme des droits à subvention acquis. Elles sont ensuite virées au résultat au rythme des amortissements pratiqués sur les immobilisations subventionnées.

- Lorsqu'elles financent des programmes inscrits intégralement en charges lors de l'octroi de la subvention, elles sont comptabilisées en résultat exceptionnel au rythme des droits à subvention acquis.

- Lorsqu'elles financent des programmes portant à la fois sur des dépenses immobilisables (frais de développement) et sur des dépenses inscrites en charges (frais de recherche non immobilisables), elles sont comptabilisées en résultat exceptionnel au rythme des droits à subvention acquis. Il n'est en effet pas possible techniquement de ventiler de manière fiable (lors de l'octroi comme lors de la réalisation des dépenses) la part de subvention finançant d'une part des immobilisations et d'autre part des charges.

Au cours de cet exercice, les subventions suivantes ont été comptabilisées :

- Pour la subvention "N'GINS" : la somme de 39.256 € a été portée en produit exceptionnel au rythme des dépenses engagées. Le taux de prise en charges s'élève à 30% et le cumul du droit à subvention acquis depuis l'origine s'élève à 54.865 €

- Pour la subvention "HERBISCAN" : la somme de 20.954 € a été portée en produit exceptionnel au rythme des dépenses engagées. Le taux de prise en charges s'élève à 30% et le cumul du droit à subvention acquis depuis l'origine s'élève à 384.134 €

- Pour la subvention "INNOCELLS" : la somme de 162.105 € a été portée en produit exceptionnel au rythme des dépenses engagées. Le taux de prise en charges s'élève à 100% et le cumul du droit à subvention acquis depuis l'origine s'élève à 486.863 €

- Pour la subvention "BRYOFLAM" : la somme de 76.405 € a été portée en produit exceptionnel au rythme des dépenses engagées. Le taux de prise en charges s'élève à 51% et le cumul du droit à subvention acquis depuis l'origine s'élève à 76.405 €

### **Crédit Impôt Recherche - Crédit Impôt Innovation**

L'activité de la société au cours de l'exercice en matière de recherche, de développement, et d'innovation a permis de comptabiliser un crédit d'impôt de 632.904 euros (incluant la quote-part relative à PAT ZERBAZ, filiale à l'IR, pour un montant de 218.578 euros)

### **Impôt sur les sociétés**

Au 31 décembre 2023, la société disposait de déficits fiscaux reportables pour un montant de 17.138.135 euros.

## Règles et Méthodes Comptables

### Engagements fournisseurs

La société Plant Advanced Technologies a été créée à l'issue d'une période d'incubation au sein de l'association INCUBATEUR LORRAIN à Nancy. Cette association a engagé des frais et charges pour le compte de la société Plant Advanced Technologies dont la refacturation est conditionnée à un résultat courant avant impôts positif (dans la limite de 50% de ce résultat, plafonné à 20% de la dette globale par exercice).

Ainsi, les frais et charges avancés pour un montant global de 55.200 euros TTC n'ont fait l'objet d'aucune comptabilisation du fait des conditions de réalisations définies entre les parties.

### Engagements de retraite

A la clôture de l'exercice, le montant de la "dette actuarielle" en matière d'indemnité de fin de carrière (IFC) s'élève à 41.144 euros.

La dette actuarielle est déterminée à partir des paramètres généraux suivants :

- Année de calcul : 2023
- Taux d'actualisation : 3,15 %
- Méthode de calcul : ANC 2021
- Convention collective : Pharmacie, parapharmacie, produits vétérinaires
- Initiative du départ : Le départ intervient à l'initiative du salarié
- Table de mortalité : INSEE 2014-2016

En ce qui concerne les paramètres des catégories, ont été retenus :

- Age de départ prévu (sauf dérogation individuelle)
  - 64 ans pour la catégorie : Cadres
  - 64 ans pour la catégorie : Non cadres
- Progression des salaires
  - 4% Constant pour la catégorie : Cadres
  - 4% Constant pour la catégorie : Non cadres
- Taux de rotation
  - 10% dégressif pour la catégorie : Cadres
  - 10% dégressif pour la catégorie : Non cadres
- Taux de charges sociales patronales
  - 41% pour la catégorie : Cadres
  - 29% pour la catégorie : Non cadres

### Médailles du Travail

Il n'existe à ce jour aucun usage en vigueur au sein de l'entreprise : aucune provision n'a été comptabilisée.

## Règles et Méthodes Comptables

### **Bons de souscription d'actions remboursables (BSAR)**

Le Conseil d'Administration du 6 Mai 2014, avec délégation de pouvoir de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 Avril 2014, a pris acte de la souscription de :

- 615.095 BSAR avec maintien du droit préférentiel de souscription pour un montant de souscription unitaire de 0,18 €(soit 110.717,10 €au total).

A ce jour, 330 de ces BSAR ont été exercés.

- 307.740 BSAR avec suppression du droit préférentiel de souscription pour un montant de souscription unitaire de 0,20 €(soit 61.548,00 €au total).

A ce jour, aucun de ces BSAR n'a été exercé.

Dix BSAR donnent le droit de souscrire à une action Plant Advanced Technologies de 1,00 € de nominal, au prix unitaire de 30,00 €par action.

Au terme de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 Juin 2020, la période d'exercice des BSAR, initialement fixée au 12 mai 2021, a été prolongée jusqu'au 30 juin 2024 .

### **Attributions d'actions gratuites au profit des salariés**

Les différentes délibérations des conseils d'administration ont conduit à l'attribution d'action gratuites dont voici les principales caractéristiques :

- Nombre total d'actions pouvant être émises ou achetées : 10% maximum du capital de la société soit 109.271 actions.

- Condition d'acquisition des actions : Obligation pour les bénéficiaires d'être salariés de la société (ou l'une de ses filiales) pendant une durée de 2 ans, sans interruption, à compter de la date de décision d'attribution.

- Nombre d'actions attribuées pendant cet exercice et l'exercice précédent : 7.050

- Nombre d'actions attribuées cumulées : 41.128

### **IV ) EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE**

Néant

## Immobilisations

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2023
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
<b>INCORPORELLES</b>						
Frais d'établissement et de développement	1 720 399		376 783			2 097 182
Autres	3 107 562		867 788	376 783		3 598 567
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>4 827 961</b>		<b>1 244 572</b>	<b>376 783</b>		<b>5 695 749</b>
<b>CORPORELLES</b>						
Terrains	105 850					105 850
Constructions sur sol propre	1 391 324					1 391 324
sur sol d'autrui	13 003					13 003
instal. agencet aménagement	472 198					472 198
Instal technique, matériel outillage industriels	2 119 638		6 775			2 126 413
Instal., agencement, aménagement divers	991 039					991 039
Matériel de transport	32 365					32 365
Matériel de bureau, mobilier	131 420		1 053			132 473
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>5 256 836</b>		<b>7 828</b>			<b>5 264 664</b>
<b>FINANCIERES</b>						
Participations évaluées en équivalence						
Autres participations	6 367 990		982 013		563 563	6 786 440
Autres titres immobilisés	98 296		162 994		207 160	54 131
Prêts et autres immobilisations financières	113 499		31 639		5 831	139 307
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	<b>6 579 785</b>		<b>1 176 646</b>		<b>776 553</b>	<b>6 979 878</b>
<b>TOTAL</b>	<b>16 664 581</b>		<b>2 429 046</b>	<b>376 783</b>	<b>776 553</b>	<b>17 940 290</b>

## Amortissements

	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2023
		Dotations	Diminutions	
<b>INCORPORELLES</b>	Frais d'établissement et de développement	1 262 846	208 591	1 471 436
	Fonds commercial			
	Autres immobilisations incorporelles	200 363	20 732	221 095
	<b>TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>1 463 208</b>	<b>229 323</b>	<b>1 692 531</b>
<b>CORPORELLES</b>	Terrains			
	Constructions sur sol propre	674 171	58 716	732 887
	sur sol d'autrui	13 003		13 003
	instal. agencement aménagement	148 357	26 974	175 331
	Instal technique, matériel outillage industriels	1 910 725	93 748	2 004 473
	Autres Instal., agencement, aménagement divers	637 141	79 628	716 769
	Matériel de transport	32 365		32 365
	Matériel de bureau, mobilier	100 376	12 247	112 624
Emballages récupérables et divers				
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>3 516 139</b>	<b>271 313</b>	<b>3 787 451</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>4 979 347</b>	<b>500 636</b>	<b>5 479 983</b>	

	Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Dotations			Reprises			
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
<b>TOTAL IMMOB INCORPORELLES</b>							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels					4 916		(4 916)
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
<b>TOTAL IMMOB CORPORELLES</b>					<b>4 916</b>		<b>(4 916)</b>
Frais d'acquisition de titres de participation							
<b>TOTAL</b>					<b>4 916</b>		<b>(4 916)</b>
<b>TOTAL GENERAL NON VENTILE</b>					<b>4 916</b>		<b>(4 916)</b>



## Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2023
<b>PROVISIONS REGLEMENTEES</b>	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires	11 249		4 916	6 333
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
<b>PROVISIONS REGLEMENTEES</b>		<b>11 249</b>		<b>4 916</b>	<b>6 333</b>
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer Autres				
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>					
<b>PROVISIONS POUR DEPRECIATION</b>	Sur immobilisations	425 296	12 903		438 199
	<div style="display: flex; align-items: center;"> <div style="font-size: 3em; margin-right: 5px;">}</div> <div> <p>incorporelles</p> <p>corporelles</p> <p>des titres mis en équivalence</p> <p>titres de participation</p> <p>autres immo. financières</p> </div> </div>	18 090		16 090	2 000
	Sur stocks et en-cours	943 897	57 542	8 045	993 393
	Sur comptes clients	8 063	3 000	3 000	8 063
	Autres		84 755		84 755
	<b>PROVISIONS POUR DEPRECIATION</b>	<b>1 395 345</b>	<b>158 200</b>	<b>27 135</b>	<b>1 526 410</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>1 406 594</b>	<b>158 200</b>	<b>32 051</b>	<b>1 532 743</b>

Dont dotations et reprises	}	<ul style="list-style-type: none"> <li>- d'exploitation</li> <li>- financières</li> <li>- exceptionnelles</li> </ul>	158 200	11 045	16 090	4 916
----------------------------	---	--	---------	--------	--------	-------

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.

## Créances et Dettes

		31/12/2023	1 an au plus	plus d'1 an
<b>CREANCES</b>	Créances rattachées à des participations	1 542 757	1 542 757	
	Prêts	62 834	62 834	
	Autres immobilisations financières	76 472	46 472	30 000
	Clients douteux ou litigieux	15 300		15 300
	Autres créances clients	666 711	666 711	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	805	805	
	Impôts sur les bénéfices	632 904	632 904	
	Taxes sur la valeur ajoutée	112 603	112 603	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	223 970	223 970	
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers	8 295	8 295	
	Charges constatées d'avances	100 484	57 498	42 985
		<b>TOTAL DES CREANCES</b>	<b>3 443 135</b>	<b>3 354 850</b>
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2023	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
<b>DETTES</b>	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine	450 755	450 755		
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	3 195 440	1 119 716	1 913 656	162 069
	Emprunts et dettes financières divers	706 026	308 526	397 500	
	Fournisseurs et comptes rattachés	918 740	918 740		
	Personnel et comptes rattachés	180 508	180 508		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	328 360	328 360		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	134 057	134 057		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	175 875	175 875		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés	4 287	4 287		
	Autres dettes	132 509	132 509		
	Dettes représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	235 333	68 667	166 667	
	<b>TOTAL DES DETTES</b>	<b>6 461 891</b>	<b>3 822 000</b>	<b>2 477 822</b>	<b>162 069</b>
Emprunts souscrits en cours d'exercice		375			
Emprunts remboursés en cours d'exercice		766 858			
Emprunts dettes associés (personnes physiques)		4 287			

## Fonds Commercial

	31/12/2023	Observations
Achetés avec protection juridique Eléments acquis du fonds de commerce Fonds commerciaux réévalués Fonds commerciaux reçus en apport		
<b>TOTAL</b>		

NEANT

## Charges à payer

31/12/2023
------------

Total des Charges à payer		407 164
<b>Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit</b>		
INTERETS COURUS SUR EMPRUNTS	2 406	
INTERETS COURUS A PAYER	13 197	<b>15 604</b>
<b>Emprunts et dettes financières divers</b>		
INTERETS COURUS DETTES PART.	8 205	<b>8 205</b>
<b>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</b>		
FOURN. FACT.NON PARVENUES	108 187	<b>108 187</b>
<b>Dettes fiscales et sociales</b>		
DETTES PROV./CONGES PAYES	92 242	
CHARGES PERSONNEL A PAYER	533	
DROITS INVENTEURS A PAYER	31 160	
CHARG.SOC./CONGES A PAYER	34 723	
AUTR.CHARG.SOCIAL.A PAYER	12 464	
ET AT CHARGES A PAYER	9 269	
TAXE APPRENTISSAGE A PAYER	1 977	
<b>Autres dettes</b>		
AUTRES CHARGES A PAYER	92 800	<b>92 800</b>

## Produits à recevoir

31/12/2023
------------

<b>Total des Produits à recevoir</b>		<b>929 800</b>
<b>Autres immobilisations financières</b>		<b>62 834</b>
INTERETS COURUS CREANCES PART.	62 834	
<b>Autres créances clients</b>		<b>641 621</b>
FACTURES A ETABLIR	641 621	
<b>Autres créances</b>		<b>225 345</b>
AVOIRS A RECEVOIR	570	
ORG.SOCIAUX - PROD.A RECEVOIR	805	
SUBVENTION BRYOFLAM	76 405	
SUBVENTION ZERBAZ	84 755	
SUBVENTION HERBISCAN	31 639	
SUBVENTION N'GINS	9 170	
ETAT PRODUITS A RECEVOIR	22 000	

## Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/12/2023
<b>Charges constatées d'avance - EXPLOITATION</b>			<b>100 484</b>
Charges externes diverses		26 555	
Charges locatives		12 548	
Abonnements informatiques		61 381	
<b>Charges constatées d'avance - FINANCIERES</b>			
<b>Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES</b>			
<b>TOTAL</b>			<b>100 484</b>

--

## Produits constatés d'avance

	Période	Montants	31/12/2023
<b>Produits constatés d'avance - EXPLOITATION</b>			<b>235 333</b>
Etudes R&D		27 000	
Clauses d'exclusivité		208 333	
<b>Produits constatés d'avance - FINANCIERS</b>			
<b>Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS</b>			
<b>TOTAL</b>			<b>235 333</b>

--

## Capital social

		31/12/2023	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		1 092 715,00	1,0000	1 092 715,00
	Emises pendant l'exercice				
	Remboursées pendant l'exercice				
	<b>Du capital social fin d'exercice</b>		<b>1 092 715,00</b>	<b>1,0000</b>	<b>1 092 715,00</b>

--	--	--	--	--	--



## Crédit-Bail

		Terrains	Constructions	Matériels et outillages	Autres	31/12/2023
<b>VALEUR D'ORIGINE</b>				<b>31 275</b>	<b>28 270</b>	<b>59 545</b>
<b>AMORTISSEMENTS</b>	Cumul exercices antérieurs			13 033	3 284	16 317
	Dotation exercice			6 253	5 654	11 907
	<b>TOTAL</b>			<b>19 286</b>	<b>8 938</b>	<b>28 224</b>
<b>REDEVANCES PAYEES</b>	Cumul exercices antérieurs			17 194	3 610	20 804
	Redevances Exercice			8 488	6 189	14 677
	<b>TOTAL</b>			<b>25 682</b>	<b>9 799</b>	<b>35 481</b>
<b>REDEV. RESTANT A PAYER</b>	à 1 an au plus			4 667	2 262	6 929
	entre 1 et 5 ans			6 189	14 956	21 145
	à plus de 5 ans					
	<b>TOTAL</b>			<b>10 856</b>	<b>17 218</b>	<b>28 074</b>
<b>VALEUR RESIDUELLE</b>	à 1 an au plus			195		195
	entre 1 et 5 ans			118	283	400
	à plus de 5 ans					
	<b>TOTAL</b>			<b>313</b>	<b>283</b>	<b>595</b>
<b>MONTANT PRIS EN CHARGE DANS L'EXERCICE</b>				<b>7 864</b>	<b>6 189</b>	<b>14 053</b>

## Engagements financiers

31/12/2023

Engagements  
financiers donnésEngagements  
financiers reçus

<b>Effets escomptés non échus</b>		
<b>Avals, cautions et garanties</b>		
Garanties Oseo / BPI / FNGI		895 976
Garanties Etat - PGE		2 234 035
Caution JPF		160 395
Caution Filiale TEMISIS	310 000	
	<b>310 000</b>	<b>3 290 405</b>
<b>Engagements de crédit-bail</b>		
Engagements de crédit-bail (valeur résiduelle incluse)	28 669	
	<b>28 669</b>	
<b>Engagements en pensions, retraite et assimilés</b>		
Indemnité départ en retraite actualisée	41 144	
	<b>41 144</b>	
<b>Autres engagements</b>		
Hypothèques	203 029	
Privilèges de Prêteur de Deniers	487 280	
Nantissements	116 020	
Engagement Incubateur Lorrain	55 200	
	<b>861 528</b>	
<b>Total des engagements financiers (1)</b>	<b>1 241 341</b>	<b>3 290 405</b>
(1) Dont concernant :		
Les dirigeants		160 395
Les filiales		
Les participations		
Les autres entreprises liées	310 000	

## Filiales et participations



31/12/2023	Capital	Capitaux propres	Q uote part du capital détenue (en pourcentage)	Valeur comptable des titres détenus	
				Brute	Nette
<b>A. Renseignements détaillés</b>					
<b>1. Filiales (Plus de 50 %)</b>					
STRATICELL	505 002	284 686	100,00	50 377	50 377
PAT ZERBAZ	100 000	548 536	99,00	99 000	99 000
COULEURS DE PLANTES	48 830	450 857	65,98	168 306	168 306
TEMISIS	2 610 000	3 858 861	98,47	3 470 000	3 470 000
CELLENGO	1 454 000	989 423	100,00	1 454 000	1 454 000
<b>2. Participations (10 à 50 %)</b>					
PAT ZERBAZ REUNION	10 000	7 118	20,00	2 000	2 000
<b>1. Filiales (Plus de 50 %)</b>					
STRATICELL	(150 321)		695 400	(236 822)	
PAT ZERBAZ	21 760		499 400	11 386	
COULEURS DE PLANTES			482 545	49 017	
TEMISIS	506 957	310 000		(250 558)	
CELLENGO	1 010 040		47 000	68 103	
<b>2. Participations (10 à 50 %)</b>					
PAT ZERBAZ REUNION	4 000			(2 882)	
<b>B. Renseignements globaux</b>					
	<b>Filiales non reprises en A</b>		<b>Participations non reprises en A</b>		
	françaises	étrangères	françaises	étrangères	
Capital					
Capitaux propres					
Quote part détenue en pourcentage					
Valeur comptable des titres détenus - Brute					
Valeur comptable des titres détenus - Nette					
Prêts et avances consentis					
Montant des cautions et avals					
Chiffre d'affaires					
Résultat du dernier exercice clos					
Dividendes encaissés					

## Rémunérations des Dirigeants

31/12/2023

Rémunérations des membres :

- des organes d'administration
- des organes de direction
- des organes de surveillance

En application du principe du respect du droit des personnes, cette information n'est pas toujours servie, car elle aurait pour effet indirect de fournir des renseignements à caractère individuel.

## Effectif moyen

31/12/2023

Interne

Externe

EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE			
	Cadres & professions intellectuelles supérieures	15	
	Professions intermédiaires	9	
	Employés	2	
	Ouvriers	2	
	<b>TOTAL</b>	<b>27</b>	

## Honoraires des Commissaires aux Comptes

	BATT AUDIT							
	31/12/2023	31/12/2022	%	%	31/12/2023	31/12/2022	%	%
<b>Audit</b>								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
Emetteur	28 800	31 160	100,00	100,00				
Filiales intégrées globalement								
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
Emetteur								
Filiales intégrées globalement								
<b>Sous-total</b>	<b>28 800</b>	<b>31 160</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>				
<b>Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement</b>								
Juridique, fiscal, social								
Autres								
<b>Sous-total</b>								
<b>TOTAL</b>	<b>28 800</b>	<b>31 160</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>				

--

## Flux de trésorerie

		31/12/2023	31/12/2022
<b>OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>	Résultat net	79 169	(402 541)
	Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie et non liés à l'activité		
	+ Amortissements, dépréciations et provisions	658 836	769 726
	- Reprises sur amortissements et provisions	(32 051)	(4 916)
	- Produits de cession éléments de l'actif		(11 775)
	+ Valeur nette comptable des éléments cédés		10 401
	- Quote part de subventions d'investissements virée au compte de résultat	(298 719)	(267 767)
	<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT</b>	<b>407 235</b>	<b>93 127</b>
	Incidence des décalages de trésorerie sur les créances d'exploitation (valeurs brutes)		
	+/- Variation des stocks	(211 611)	(212 234)
+/- Variation des créances clients	753 818	(489 368)	
+/- Variation des autres créances d'exploitation	630 939	(4 521)	
+/- Variation des dettes fournisseurs	136 695	136 170	
+/- Variation des autres dettes d'exploitation	131 068	339 116	
<b>FLUX DE TRESORERIE D'EXPLOITATION</b>	<b>1 848 144</b>	<b>(137 709)</b>	
<b>OPERATIONS D'INVESTISSEMENT</b>	Cessions immobilisations incorporelles		
	+ Cessions immobilisations corporelles		11 775
	+ Cessions/réductions immobilisations financières	776 553	510 370
	- Acquisitions immobilisations incorporelles	(867 788)	(896 947)
	- Acquisitions immobilisations corporelles	(7 828)	(23 031)
	- Acquisitions immobilisations financières	(1 176 646)	(244 710)
	Incidence des décalages de trésorerie sur les opérations d'investissement		
+/- Variation des dettes fournisseurs sur immobilisations			
<b>FLUX DE TRESORERIE D'INVESTISSEMENT</b>	<b>(1 275 709)</b>	<b>(642 543)</b>	
<b>OPERATIONS DE FINANCEMENT</b>	Augmentation de capital <sup>1</sup>		30
	- Réduction de capital		
	- Distributions mises en paiement		
	+ Augmentation des dettes financières (A)	59 317	868 977
	- Remboursement des dettes financières (A)	(1 019 933)	(646 404)
	+ Avances reçues des tiers	109 581	
	- Avances remboursées aux tiers		
	Incidence des décalages de trésorerie sur les opérations de financement		
- Variation du capital souscrit non appelé			
- Variation du capital souscrit appelé non versé			
<b>FLUX DE TRESORERIE DE FINANCEMENT</b>	<b>(851 035)</b>	<b>222 603</b>	
<b>TRESORERIE</b>	Trésorerie d'ouverture	(172 155)	385 494
	Trésorerie de clôture	(450 755)	(172 155)
	<b>VARIATION DE LA TRESORERIE</b>	<b>(278 600)</b>	<b>(557 649)</b>

<sup>1</sup>dont subventions d'investissement reçues

(A) Y compris les comptes courants d'associés